

leur libération, et quand ceux qui s'en vont sont témoins de conditions comme celles d'aujourd'hui et voient leurs pères, anciens combattants eux-mêmes, livrés au chômage, cela ne peut que créer une mauvaise impression, aussi bien chez eux que parmi le public.

Nos syndiqués qui travaillent sont d'une haute valeur morale. Témoins de conditions pareilles, ils ne veulent pas les ébruiter. Nous avons cru qu'il serait bon de distribuer aux membres de notre syndicat un opuscule exposant la situation, ce qui leur aurait permis de combattre les rumeurs dénuées de fondement et d'empêcher la divulgation de choses préjudiciables à l'intérêt général. Mais nous avons hésité à le faire, et quand le Comité a bien voulu nous permettre de plaider notre cause devant lui, nous avons jugé qu'il était préférable de commencer par cela. Si nous pouvons apporter quelque remède à la situation présente, nous nous jugerons récompensés au centuple, et les résultats obtenus vous apporteront la satisfaction de ne pas avoir travaillé en vain.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous répéter, pour ceux des membres qui n'étaient pas là tout à l'heure, quelques-uns des chiffres que vous nous avez cités?

M. MOORE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Quel est le nombre de ceux qui travaillaient l'an dernier et qui sont maintenant sans emploi?

M. MOORE: Il y en a 473. Ce nombre n'est que pour un seul district d'ancienneté.

M. MAYBANK: Lequel?

M. MOORE: Le septième.

M. BERCOVITCH: A quoi attribuez-vous le manque de travail actuel?

M. MOORE: Plusieurs facteurs y ont contribué. Il peut être nécessaire de faire parcourir au trafic un itinéraire qui ne comprend pas nos lignes. Nous avons en réalité, trois lignes principales qui partent de Winnipeg vers l'Ouest.

M. DONNELLY: Les 473 sans travail dont vous avez parlé demeurent-ils à Winnipeg?

M. MOORE: Non, ils ne demeurent pas à Winnipeg.

M. DONNELLY: Où demeurent-ils alors?

M. MOORE: A divers endroits, depuis Port-Arthur jusqu'à Wainwright.

M. BRADETTE: Que fait-on du principe de l'avancement universel? N'est-il pas appliqué à votre district?

M. MOORE: Oui.

M. BRADETTE: Les employés ayant 25 ans de service peuvent-ils évincer certains employés des lignes de l'Est, s'ils le désirent?

M. MOORE: Non. L'application du principe est confiné au septième district, de Port-Arthur à Wainwright.

M. BRADETTE: L'avancement universel ne se pratique que dans les limites du district.

M. MOORE: Oui.

M. BRADETTE: Et ces employés ne peuvent évincer les employés des autres régions, de l'Est à l'Ouest?